

N° 37924

Le 20 septembre 2018

September 20, 2018

ENTRE :

BETWEEN:

Les produits de l'Érable Philippe Jacques
inc. et Philippe Jacques

Les produits de l'Érable Philippe Jacques inc.
and Philippe Jacques

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Fédération des producteurs acéricoles du
Québec

Fédération des producteurs acéricoles du
Québec

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Québec), numéro 200-09-009292-167,
2017 QCCA 2017, daté du
24 novembre 2017, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Québec), Number 200-09-009292-167,
2017 QCCA 2017, dated
November 24, 2017, is dismissed with costs.

J.C.C.
C.J.C.